

Le Parc de plein air La Crapaudière franchit une nouvelle étape

Le projet expliqué aux citoyens

Le maire de Saint-Malachie, M. Denis Laflamme, ainsi que les conseillers municipaux étaient fiers d'accueillir les citoyens aux rencontres d'information sur l'état d'avancement du projet du Parc de plein air La Crapaudière, les 29 mai et 1^{er} juin derniers. Ils étaient accompagnés de M. Edwin Simms, président de l'OBNL Parc de plein air La Crapaudière.

Environ 70 ont assisté aux séances leur donnant l'occasion d'en savoir davantage, de poser leurs questions et d'exprimer leurs commentaires. Après avoir pris soin de présenter un portrait clair du projet, de son montage financier, des exigences de la subvention de 341 000 \$ récemment obtenue et des prochaines étapes, les membres du conseil municipal et de l'OBNL Parc de plein air La Crapaudière se sont relayés pour répondre aux interrogations des citoyens. Certains d'entre eux se sont dits préoccupés par l'impact du projet sur les taxes foncières, par les aspects écologiques et de la sécurité des lieux. D'autres participants ont surtout exprimé leur appréciation quant à la qualité de la présentation et à la pertinence du projet pour attirer de nouveaux résidents et contribuer significativement au développement de St Malachie.

Le maire a également pris le temps de présenter le projet d'un développement domiciliaire et de villégiature dans la montagne et surtout de préciser que les revenus des 26 terrains à vendre (un potentiel de 500 000 \$ à 600 000 \$) seront réinvestis pour le financement du Parc.

Les prochaines étapes

Il est prévu qu'un projet de règlement d'emprunt soit adopté par la Municipalité en août 2019. Dès cet automne, des professionnels seront sollicités pour élaborer les plans et devis techniques pour les sentiers et les infrastructures du poste d'accueil. Les travaux sur le terrain devraient avoir lieu au printemps et à l'été 2020 afin d'ouvrir officiellement le Parc à l'automne 2020.

M. Edwin Simms, président du comité organisateur en compagnie de M. Denis Laflamme, maire de la Municipalité de Saint-Malachie, posent devant le plan du site.

